

Aides séjours

Calcul des aides départementales pour les séjours
Aides séjours

En fonction de votre quotient familial (obtenu par la CAF et/ou le Conseil Départemental) les aides des organismes sociaux (CAF des Landes, MSA Sud Aquitaine, Comités d'entreprise...) ou des communes sont complétées par le Conseil Départemental des Landes (bon vacances départemental).

Calcul du tarif pour un enfant landais

* (incluant les aides CAF et du Conseil Départemental) sous réserve des votes des budgets des organismes financeurs.*

Allocataires de la MSA, nous contacter pour le calcul de votre quotient familial.

Comment est calculé le Quotient Familial ?

1/12ème des revenus 2016 avant abattements + prestations familiales d'octobre 2018 divisé par le nombre de parts

Nombre de parts :

Pour un couple ou un parent isolé :

- 1 enfant = 2,5 parts
- 2 enfants = 3 parts
- 3 enfants = 4 parts
- 4 enfants = 4,5 parts
- 5 enfants = 5 parts.

Calcul du tarif pour un autre département : nous contacter

Non